



Aqua **Domitia**

VERS UNE SÉCURISATION DURABLE DES BESOINS EN EAU DE LA RÉGION

Avril 2012 - Décision du maître d'ouvrage





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES, C'EST POSSIBLE!

Garantir durablement la satisfaction des besoins en eau des territoires entre Montpellier et Narbonne tout en préservant la qualité des milieux aquatiques, voilà l'ambition du projet Aqua Domitia. En conjuguant la ressource en eau du Rhône avec les ressources locales, il permet de concilier développement économique de la région et préservation de l'environnement. Le débat public a mis en avant quatre enjeux majeurs pour l'avenir du territoire régional qui constituent les grands objectifs du projet.

Alléger la pression sur les milieux aquatiques fragiles

L'accueil de nouvelles populations génère une pression toujours plus forte sur les milieux aquatiques déjà fragiles comme le Lez, les fleuves Aude et Hérault, ou la nappe astienne. Leur situation risque de se dégrader avec les effets du changement climatique. L'apport d'une ressource de substitution permettra de les préserver.

Sécuriser l'alimentation en eau potable

Les ressources locales ne suffisent pas toujours à répondre aux besoins de certains territoires en situation de déséquilibre. L'apport d'une deuxième ressource en eau, conjuguée aux ressources locales, sécurisera durablement l'approvisionnement en eau de la région, notamment en cas de sécheresse ou de pollution.

Accompagner le développement économique

Le projet Aqua Domitia vise à concilier le développement économique et la préservation de l'environnement. Il sera ainsi bénéfique à la fois à la croissance économique, à l'emploi et au déploiement d'une offre touristique plus attractive.

Maintenir et développer l'agriculture

L'apport d'une nouvelle ressource favorisera le développement d'une agriculture et d'une viticulture de qualité et compétitive. C'est également un point clé pour la diversification agricole dans la région et pour le développement des circuits courts.



Aqua Domitia, c'est :

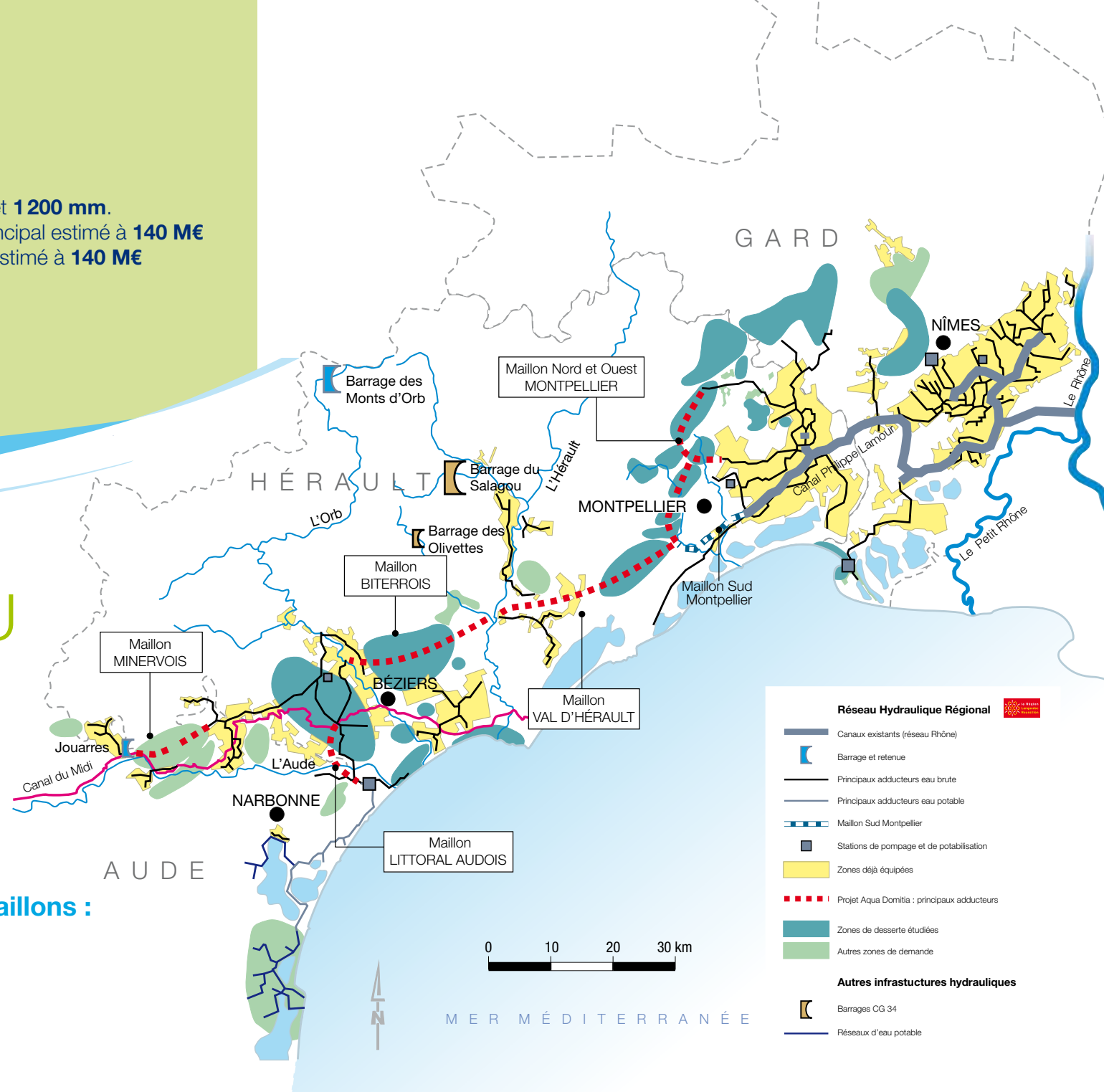
- un adducteur d'eau brute **enterré**
- **130 km** de conduite
- **2,5 m³/s** de débit maximum
- diamètre de conduite entre **600 mm** et **1200 mm**.
- coût des 5 maillons de l'adducteur principal estimé à **140 M€**
- coût des réseaux de desserte locale estimé à **140 M€**



5 MAILLONS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le projet est composé de cinq maillons :

- Le maillon Val d'Hérault
- Le maillon Biterrois
- Le maillon Nord et Ouest Montpellier
- Le maillon Littoral Audois
- Le maillon Minervois





OUI À LA SÉCURISATION DURABLE DES BESOINS EN EAU DE LA RÉGION!

Un débat utile pour tous

Au travers des réunions publiques, des contributions sur le site du projet ou encore des cahiers d'acteurs, tous les citoyens, élus, collectivités, acteurs économiques, institutions ou associations ont pu s'informer, s'exprimer et dialoguer. L'organisation de six réunions publiques territoriales a permis de recueillir les opinions au cœur de chaque territoire concerné. Des réunions thématiques ont éclairé des thèmes spécifiques comme la qualité de l'eau, son prix ou l'avenir de l'agriculture régionale. Un atelier d'experts hydrogéologues visant à approfondir la question des ressources souterraines, a également été mis en place et poursuivra sans doute ses échanges à l'avenir.

Une opportunité confirmée

Oui, une ressource complémentaire est nécessaire pour concilier le développement économique et la préservation des ressources de la région, c'est la première conclusion du débat.

Trois enjeux majeurs ont été réaffirmés par les acteurs :

- la sécurisation nécessaire de l'alimentation en eau potable
- les besoins accrus en eau d'irrigation
- la préservation indispensable des ressources locales surexploitées

Pour la plupart des participants, Aqua Domitia permettra aussi d'apaiser les tensions liées à la ressource en eau et les conflits d'usage associés et d'éviter les pertes économiques induites, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.

POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC ?

Le projet Aqua Domitia correspond à un transfert d'eau de plus d'1 m³/s entre deux bassins versants différents. C'est pourquoi il a fait l'objet d'une saisine, le 29 décembre 2010, de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), par BRL, l'opérateur technique du projet, concessionnaire du réseau hydraulique régional. La CNDP a décidé en février 2011 d'organiser un débat public et de constituer une Commission Particulière de Débat Public (CPDP), présidée par Philippe Marzolf.

LES ÉTAPES DU DÉBAT

Le Débat Public s'est déroulé du 15 septembre au 29 décembre 2011. Le compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP ont été rendus publics le 8 février 2012. Le maître d'ouvrage dispose ensuite de trois mois pour arrêter et publier sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

Retrouvez les documents du débat public sur le site de la CPDP : www.debatpublic-aquadomitia.org

LES CHIFFRES-CLÉS

13 réunions publiques
1 120 participants aux réunions
220 participants sur Internet
40 cahiers d'acteurs
20 000 visites sur le site Internet du débat
63 questions/réponses sur le site



UN DÉBAT PUBLIC RICHE D'ENSEIGNEMENTS

L'expression de fortes attentes

- une démarche de concertation à l'échelle de chaque maillon ;
- un prix de l'eau agricole homogène avec celui du réseau hydraulique régional existant, adapté aux usages et incitant aux économies d'eau ;
- un accompagnement et un conseil auprès des maîtrises d'ouvrage locales et des bénéficiaires du projet, comme les collectivités ou les agriculteurs ;
- une information régulière du grand public sur la qualité de l'eau et sur les résultats des études.

ET POUR CHAQUE MAILLON ?

Maillon Nord et Ouest de Montpellier

Les attentes : sécurisation en eau potable, agriculture, soulagement des fleuves Lez et Mosson.

Les points de vigilance : un accès inégal à l'eau entre territoires.

Maillon Val d'Hérault

Les attentes : réponse aux besoins agricoles, sécurisation en eau potable, soulagement du fleuve Hérault.

Les points de vigilance : l'utilisation accrue du Salagou.

Maillon biterrois

Les attentes : sécurisation en eau potable, réponse aux besoins agricoles, préservation de la nappe astienne).

Les points de vigilance : la gestion solidaire et le partage de la ressource Orb (soutenue par le barrage des Monts d'Orb).

Maillon Littoral Audois

Les attentes : sécurisation en eau potable, sans accroissement du prélèvement sur l'Orb.

Les points de vigilance : une amenée plus rapide de l'eau du Rhône, en substitution des prélèvements sur l'Orb. La prise en compte des besoins agricoles du sud narbonnais.

Maillon Minervois

Les attentes : réponse aux besoins agricoles, tout en préservant le karst de Pouzols pour l'alimentation en eau potable ;

Les points de vigilance : des craintes sur l'égalité d'accès à l'eau ; et des demandes de prolongation du maillon vers le Carcassonnais.





LA DÉLIBÉRATION DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON :

UNE NOUVELLE IMPULSION VERS UNE GESTION EXEMPLAIRE DE L'EAU

Dans le cadre du Service Public Régional de l'Eau et sur la base du compte rendu établi par la CPDP et du bilan de la CNDP, le Conseil régional a pris acte des conclusions du débat public II a décidé dans sa délibération du 6 avril 2012 :

- de mettre en œuvre le programme Aqua Domitia pour l'ensemble des maillons envisagés ;
- d'accompagner le développement des réseaux secondaires, portés par des maîtres d'ouvrage locaux ;
- de poursuivre la protection, l'exploitation raisonnée et solidaire des ressources stratégiques régionales ;
- de poursuivre et d'amplifier les démarches visant à une utilisation plus économe de l'eau, par des démarches incitatives, l'encouragement des innovations, et un dialogue étroit avec les partenaires pour la conception et la gestion des réseaux secondaires ;
- de travailler avec les structures locales de gestion de l'eau, pour donner une cohérence globale aux actions de préservation et de gestion de l'eau.

La Région décide également de répondre aux besoins d'information exprimés par le public en déployant un dispositif d'information et de concertation avec les différents partenaires et parties prenantes. Ce dispositif s'appuiera en partie sur l'instance de concertation du projet Aqua Domitia et sur les assises régionales de l'eau.

LA RÉGION POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'EAU

Depuis 2004 la Région Languedoc-Roussillon s'est engagée dans une politique de gestion raisonnée de la ressource en eau, qui a donné lieu à la définition d'une stratégie régionale pour une gestion durable de l'eau. Pour se donner les moyens d'une politique ambitieuse, la Région est devenue propriétaire du réseau hydraulique concédé à BRL. Le Languedoc-Roussillon a ainsi été la première région française à obtenir un tel transfert de l'État. La Région est aujourd'hui propriétaire d'un réseau de 100 kilomètres de canaux, 5 000 kilomètres de canalisations, 80 stations de pompage, 6 stations de traitement de l'eau potable et 2 barrages, pour un patrimoine estimé à 1,6 milliard d'euros. Les ouvrages de cette concession permettent la desserte en eau potable de plus de 700 000 personnes (en été) et l'irrigation de 35 000 hectares, soit la moitié des superficies irriguées du Languedoc-Roussillon.

Depuis septembre 2011, la Région a également créé le Service Public Régional de l'Eau dont les objectifs sont :

- d'assurer l'approvisionnement durable en eau des citoyens, de l'agriculture et des autres activités économiques tout en préservant les écosystèmes aquatiques
- de développer une gestion concertée et économe des ressources en eau
- d'affirmer le rôle de chef de file de la Région pour une gestion durable et solidaire de l'eau en Languedoc-Roussillon.

Grâce au réseau hydraulique régional et au Service Public Régional de l'Eau, la Région a désormais la maîtrise publique de l'eau brute et intègre les enjeux de l'eau dans sa politique globale d'aménagement et de développement du territoire. C'est dans ce cadre qu'elle porte le projet Aqua Domitia.



LA DÉCISION DE BRL :

LA POURSUITE DU PROJET AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DES TERRITOIRES

Le conseil d'administration de BRL, dans le respect du cadre fixé par la délibération de la Région du 6 avril 2012, a décidé, le 11 avril 2012, de poursuivre le projet Aqua Domitia selon les orientations suivantes :

- Conduire les études de chaque maillon en précisant les besoins des réseaux de desserte ;
- Engager les concertations locales par maillon, afin de définir conjointement les projets de déploiement du réseau principal et des réseaux secondaires associés ;
- Accompagner le développement des réseaux de desserte, portés par des maîtrises d'ouvrages locales ;
- Proposer une tarification permettant d'encourager les économies d'eau, de faciliter les substitutions de ressources fragiles, de favoriser la récupération des coûts pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage locaux, en veillant à la cohérence tarifaire à l'échelle du réseau hydraulique régional ;
- Concevoir les ouvrages d'Aqua Domitia en veillant aux économies d'eau et d'énergie ;
- Conseiller les futurs usagers (agriculteurs, collectivités et particuliers) pour une utilisation économe de l'eau ;
- Appuyer les démarches de préservation des terres agricoles équipées ;
- Réaliser les maillons du projet Aqua Domitia selon un calendrier défini en intégrant les attentes des territoires, l'élaboration des plans de financement, les résultats des études et les avancées des concertations.

BRL, CONCESSIONNAIRE ET OPÉRATEUR TECHNIQUE DU PROJET

BRL, concessionnaire du réseau hydraulique régional, est le maître d'ouvrage technique du projet Aqua Domitia. À l'origine, BRL a été créé en 1955 pour mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire de l'État, avec pour mission la mise à disposition d'une ressource en eau fiable et de qualité, qui permette notamment la diversification de l'agriculture régionale. Dans ce cadre, BRL conçoit, réalise, exploite et entretient les ouvrages du réseau hydraulique régional.

Depuis 1993, BRL est un groupe composé d'une maison mère, qui assure cette mission d'aménagement régional, et de différentes filiales en charge des autres activités, comme l'exploitation, l'ingénierie et la gestion des espaces verts.

BRL est aujourd'hui une société d'économie mixte locale gouvernée par un conseil d'administration. Elle est l'opérateur privilégié du Service Public Régional de l'Eau.

LE PROJET AVANCE, LA CONCERTATION CONTINUE

La Région et BRL souhaitent poursuivre le dialogue territorial avec tous les acteurs pour une gestion concertée de l'eau dans la région, éloignée des logiques purement marchandes. Aqua Domitia s'inscrit donc dans le cadre d'un Service Public Régional de l'Eau Brute qui met l'eau au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Il a pour vocation de développer une gestion concertée et économe des ressources en eau et d'assurer un approvisionnement durable pour les populations et pour les activités économiques. Il sera un facteur d'adaptation du territoire régional à la tension supplémentaire sur les ressources en eau induite par le changement climatique.

Pour améliorer en continu le projet et bénéficier d'une aide à la décision, BRL et la Région déploieront un dispositif de concertation avec les acteurs ainsi qu'un dispositif d'information du public. En outre, dans le cadre du Service public Régional de l'Eau, la Région organisera chaque année des Assises Régionales de l'Eau, véritable temps fort d'information et de dialogue avec le public et avec les partenaires.

Au niveau régional : Partager les résultats des études et les enseignements des concertations

Tout au long de l'avancement du projet, la Région s'engage à :

- animer avec l'État et l'Agence de l'eau l'instance régionale de concertation créée en 2008 ;
- présenter les résultats des études et les enseignements des concertations locales ;
- prendre en compte les objectifs du SDAGE et de la charte de gestion durable de l'eau dans les choix techniques retenus.

Au niveau local : Mener une concertation maillon par maillon

La Région et BRL s'engagent à :

- conduire des concertations locales par maillons permettant de définir conjointement les projets de déploiement du réseau principal et des réseaux secondaires associés ;
- s'appuyer sur les instances des territoires comme les Commissions Locales de l'Eau (CLE).

Auprès du grand public : Informier sur la qualité de l'eau distribuée

BRL s'engage à renforcer le dispositif d'information sur le projet et sur la qualité de l'eau, et ainsi à :

- accroître sa participation aux réflexions et travaux sur les enjeux fondamentaux (résidus médicamenteux, PCB, radionucléides...) ;
- collaborer avec des experts de référence dans le domaine de la qualité de l'eau ;
- mettre en place des outils et des supports d'information pour le grand public.

LES ÉTAPES DU PROJET



1105, avenue
Pierre Mendès France
BP 94001 - 30001 Nîmes
Tél. 04 66 87 50 00
Fax 04 66 84 25 63
e-mail : brl@brl.fr
www.brl.fr



Hôtel de Région
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier - Cedex 02
Tél. 04 67 22 80 00
Fax 04 67 22 81 92
www.laregion.fr